



## CONTENEURS MARITIMES : ASSUREZ-VOUS QUE VOS OPÉRATEURS NE SONT PAS EXPOSÉS À DES GAZ TOXIQUES

Chaque semaine des milliers de conteneurs chargés de marchandises arrivent en France par voie maritime. Certains, souvent mal identifiés, ont été traités avec des produits insecticides pour éviter toute infestation et dégradation des produits transportés, et sont mal ventilés.

Parfois des émanations toxiques de certains produits (colles, peintures) peuvent rester confinées dans les conteneurs au cours du transport. L'ensemble de ces gaz potentiellement présents lors du déchargement peuvent mettre en danger la santé des opérateurs portuaires lors de l'ouverture des panneaux si un certain nombre de précautions ne sont pas prises.

SGS propose des solutions permettant à tous les personnels impliqués (manutentionnaires, services de l'état comme les douanes et les prestataires de services) d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions de sécurité, grâce à des contrôles stricts d'atmosphère et des solutions efficaces de dégazage déjà éprouvées dans les ports du Nord de la Communauté Européenne.

## LA FUMIGATION : UNE OPÉRATION À MAÎTRISER PARFAITEMENT DU CHARGEMENT AU DÉCHARGE

La fumigation est une prestation programmée nécessaire voire, rendue obligatoire, par certaines réglementations. Elle permet de lutter activement contre les nuisibles pour éviter l'importation de parasites, d'insectes de quarantaine, de certains champignons ou de rongeurs.

Elle peut être réalisée en utilisant différentes molécules actives :

- La phosphine (PH3),
- Le fluorure de sulfuryle (SO<sub>2</sub>F<sub>2</sub>),
- Le bromure de méthyle (CH<sub>3</sub>Br).

Ces opérations sont maîtrisées et doivent respecter des règles internationales. Une fois les conteneurs fumigés, ils doivent être identifiés clairement par une affichette à l'extérieur du conteneur indiquant une tête de mort et les mots « **DANGER GAZ TOXIQUE** » ainsi que le nom du gaz utilisé.



Pourtant dans un certain nombre de cas, les affichettes ne sont pas apposées ou se décollent rendant bon nombre de chargements suspects ; d'où une vigilance accrue lors des procédures de déchargement.

## LES ÉMANATIONS TOXIQUES DANS LES CONTENEURS : UN PRINCIPE DE PRÉCAUTION À RESPECTER

Cette pollution est plus insidieuse. Elle résulte de la présence de gaz et de vapeurs toxiques dans les conteneurs émanant des marchandises elles-mêmes :

- Les gaz fumigants,
- Le cyanure d'hydrogène,
- L'oxyde et le dibromure d'éthylène
- Le xylène,
- L'ammoniac,
- Le monoxyde et le dioxyde de carbone,
- L'oxygène,
- Les COV,
- LIE,
- Le styrène,
- L'aldéhyde acétique,
- Le toluène.

Dans ce cas, le conteneur ne peut être identifié comme contenant des gaz toxiques puisque leur émanation et leur concentration sont totalement aléatoires et non prédictibles.

Une liste non exhaustive des marchandises identifiées comme pouvant dégager des substances nocives lors du transport a été établie :

- Les chaussures (de sport)
- Les vêtements, les jeans
- Les aliments
- Le tabac
- Les jouets
- Les matelas
- Les meubles
- Le bois et les rotins
- Les appareils électroniques

Souvent fabriqués dans des pays d'Asie comme la Chine, le Vietnam, Taïwan, l'Inde, ou au Moyen-Orient ou encore en Amérique du Sud, ces produits peuvent contenir, par ailleurs, des solvants dangereux pour la santé.

## CONTACT

### SGS FRANCE

Division Agriculture and Food  
SERVICE SANITATION-FUMIGATION

### RÉGION NORD DE LOIRE

135 rue Ettore Bugatti  
76800 Saint-Etienne-du-Rouvray  
t. + 33 (0)2 32 18 81 50

### RÉGION SUD DE LOIRE

8 rue du Sénégal  
BP 2026  
17009 La Rochelle  
t. + 33 (0)5 46 42 70 24  
[sanitec.france@sgs.com](mailto:sanitec.france@sgs.com)

[WWW.SGSGROUP.FR](http://WWW.SGSGROUP.FR)

## PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR

Afin de préserver la santé des opérateurs portuaires et d'éviter tout accident, SGS vous propose ses services de contrôle pour prévenir les risques d'exposition aux gaz toxiques présents dans les conteneurs.

- Nous détectons la présence de gaz résiduels toxiques ou non.
- Nous mesurons et quantifions les gaz ou les produits chimiques volatiles identifiés.
- Nous établissons un rapport de mesure des gaz. Si les données relevées dépassent les seuils autorisés ou mentionnent la présence d'un gaz non déclaré, une « **ALERTE DÉGAZAGE** » est mise en place.
- Nos experts en fumigation, compétents et équipés, peuvent réaliser, sur votre demande, les actions nécessaires pour pallier aux risques identifiés en effectuant une ventilation forcée du conteneur, et ainsi le rendre de nouveau apte à la manipulation.



Grâce à notre expertise et notre savoir-faire déjà éprouvés dans le Nord de l'Europe, nous vous garantissons des interventions efficaces sur tout le territoire français.

Nous vous tenons informés des meilleures techniques et procédures disponibles pour répondre à vos besoins, et de toutes les exigences réglementaires, sanitaires, environnementales et des règles de sécurité.

En outre, grâce à notre réseau mondial unique, nos équipes expérimentées et mobiles vous garantissent des services rapides et fiables où que vous soyez.

**SGS**

WHEN YOU NEED TO BE SURE